



Audit de projet autoroute A9

Audit auprès de l'Office de construction des routes nationales du Valais et de l'Office fédéral des routes

L'essentiel en bref

Avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la propriété des routes nationales (RN) a été transférée à la première. Suite à ce changement, celle-ci reprend la responsabilité de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des RN. Ainsi que cela a été décidé, la finalisation du réseau autoroutier (soit l'achèvement du réseau) reste en effet une tâche assumée par les cantons sur mandat de la Confédération.

La responsabilité de l'achèvement de l'autoroute A9 incombe au canton du Valais. Rattaché au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du canton (DTEE), l'Office de construction des routes nationales (OCRN) en est le maître d'ouvrage. L'Office fédéral des routes (OFROU) agit en tant qu'autorité de haute surveillance. Selon l'OFROU, l'achèvement de l'A9 coûtera près de 4 milliards de francs suisses. Le financement est assuré à 96 % par la Confédération et à 4 % par le canton du Valais. La mise en service du dernier tronçon est prévue pour 2024.

En avril 2016, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit auprès de l'OCRN. Il s'est prioritairement intéressé à l'organisation, à la répartition des rôles et à la gestion des contrats, dans le cadre du projet de tunnel à Viège dont le coût est estimé à 200 millions de francs. Le CDF a aussi procédé à une évaluation de la demande supplémentaire de financement (NF076) en lien avec les perturbations survenues durant les travaux du tunnel d'Eyholz. Celle-ci comprend des factures d'entreprises d'un montant total supérieur à 20 millions de francs.

En vertu de l'art. 12 de la loi sur le Contrôle des finances, le CDF adresse ses recommandations à l'unité de l'administration fédérale compétente (l'OFROU). La responsabilité de l'application desdites recommandations est cependant assumée par l'OCRN, l'OFROU se charge de la surveillance.

Organisation, répartition des rôles et gestion des contrats: l'OCRN doit poursuivre ses améliorations

Ces dernières années, des lacunes avaient été constatées chez l'OCRN lors d'audits de l'Inspection des finances du canton du Valais et de l'inspection des finances de l'OFROU. Le maître d'ouvrage avait tiré des enseignements de ces audits et régulièrement amélioré ses structures et processus. Des effets positifs se sont répercutés dans les projets actuels. Néanmoins, l'audit du CDF révèle que divers points faibles subsistent et que l'OCRN n'a pas encore atteint le niveau de qualité attendu dans les domaines examinés. À titre de mesure immédiate, le CDF recommande au maître d'ouvrage de vérifier dûment l'exhaustivité et la qualité des dossiers d'appel d'offres ainsi que la documentation relative. L'OCRN doit aussi garantir que les projets d'exécution sont suffisamment documentés et compléter le processus de traitement des avenants aux projets.

Selon le CDF, l'usage efficace et économique des fonds publics est actuellement assuré par l'accompagnement exceptionnellement étroit fourni par l'OFROU. Le CDF recommande donc de



mettre provisoirement à la disposition de l'OCRN un soutien externe pour la conduite (amélioration des processus et des modèles). Ainsi, le maître d'ouvrage devrait pouvoir atteindre un niveau adéquat de qualité en matière de gestion de projet. L'OFROU devrait aussi ramener son suivi de projet à un niveau normal à l'issue de délais impartis. Si l'OCRN n'atteint pas le niveau attendu au terme de la période fixée, l'OFROU devrait appliquer des mesures complémentaires.

Texte original en allemand